

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois 0 80
Un an 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Avis. — Convocations. — Permanence. — Les Travailleurs et la Réaction.

Partie Officielle. — Comité général. — Commission exécutive. — Commission d'organisation du Congrès. — Rapport du Conseil d'administration.**Partie non Officielle.** — Notre subvention. — Le travail du dimanche et les Employés de commerce. — Syndicats des Colons et Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

AVIS

Nous rappelons que les Abonnés de six mois qui n'ont pas répondu à notre dernier avis, que nous leur continuons l'envoi du BULLETIN, et qu'ils sont considérés comme renouvelant leur Abonnement.

Les Abonnements sont toujours payables d'avance.

CONVOICATIONS

Commission exécutive. — Le mardi 27 février et le mardi 13 mars, à 8 heures du soir.

Commission de propagande. — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

Commission de rédaction. — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

Commission du Congrès de Nantes. — Tous les samedis, à 8 heures 1/2 du soir.

PERMANENCE

DU 21 FÉVRIER AU 20 MARS

De 8 heures à 10 heures du soir.

21 Fév. Radier.	8 mars	Chaussepied.
22 — Rambaud.	9 —	Dudot.
23 — Riot.	10 —	Guillet.
24 — Riou.	12 —	Guinet.
26 — Auffray.	13 —	Juguet.
27 — Bisséré.	14 —	Lagarde.
28 — Blanchard.	15 —	Letessier.
2 mars Boueffard.	16 —	Malville.
3 — Bouteiller.	17 —	Meslain.
5 — Bras.	19 —	Paon.
6 — Brault.	20 —	Radier.
7 — Charrier.		

Les Membres de la Commission exécutive sont invités à ne pas manquer de faire leur permanence.

Les Travailleurs et la Réaction

Depuis l'attentat du café Terminus, les hommes qui ont la direction de nos destinées entre leurs mains, semblent avoir complètement perdu leur sang-froid. On n'entend plus parler que de répression et de réaction : de braves gens qui, sans doute, sont enchantés au fond du cœur de ce qui se passe, versent des larmes de crocodiles sur la perte du peu de libertés qui existent en France et déclarent qu'il va falloir les supprimer.

Devant un tel affolement, vrai ou simulé, il est indispensable que les travailleurs examinent froidement la situation et veillent avec un soin jaloux à ce qu'on ne porte pas atteinte à leurs droits.

Il est clair que la grande majorité de la classe bourgeoise est extrêmement ombrageuse à notre sujet. Elle voit, avec un dépit mal déguisé le développement prodigieux de nos organisations et elle serait enchantée de saisir le premier prétexte qui s'offrirait à elle pour les entraver et même les détruire.

Les ouvriers qui ne s'en rendraient pas compte, seraient sourds et aveugles. Il est donc à craindre que l'on profite des attentats qui viennent d'avoir lieu ou de ceux qui pourraient se produire encore pour porter la main sur les institutions que nous avons formées dans le but d'améliorer notre sort et de nous délivrer d'une tutelle qui, loin de nous être utile, n'a servi qu'à nous maintenir dans la situation précaire où nous végétons.

Nous ferons remarquer tout d'abord que les Syndicats, comme toutes les organisations ouvrières sont *absolument hostiles à la propagande par le fait*. Celle-ci ne peut que nous nuire, et les travailleurs qui luttent pour leurs droits par le moyen du groupement, sont assez conscients pour réprover des attentats qui,

outre leur caractère odieux, leur seraient certainement funestes.

Du reste, les propagandistes par le fait le savent si bien, qu'ils proclament partout que le groupement ouvrier est un leurre; ils voudraient voir la société humaine s'émietter, se réduire en poussière, de façon à ne laisser que des individualités vis-à-vis du gouvernement qui, lui-même se désagrègerait avec le reste. On doit donc se demander si dans leurs attentats ils n'ont pas la pensée d'amener la suppression de nos syndicats et de nos organisations.

Nous sommes aussi loin de partager leur manière de voir que d'approuver leur façon de procéder; de plus, il est un fait qui est connu de tous, c'est que l'ouvrier laborieux, honnête et éclairé est celui qui se groupe le plus volontiers. Il faut donc être borné ou de mauvaise foi comme un bon nombre de polémistes de la presse bourgeoise pour oser affirmer que nos syndicats et nos organisations sont des écoles où l'on apprend à faire sauter les monuments publics et les maisons particulières.

Nous ferons remarquer en outre, que les auteurs d'attentats à la dynamite se recrutent surtout dans la bourgeoisie, parmi ces malheureux ratés qui ont voulu vivre aussi eux dans l'oisiveté, la bonne chère et le luxe, aux dépens des Travailleurs et qui ont échoué, ce qui les a exaspérés.

Les parasites qui occupent toutes les places au banquet de la richesse et montrent des dents si aiguës à quiconque veut en approcher, sont convaincus que nous les jalouons. C'est une erreur profonde! La classe ouvrière ne veut plus de la situation sociale dont ils sont si fiers. C'est en vain qu'on essaie de la légitimer à nos yeux par des titres de noblesse ou par des décorations, elle nous paraît méprisante et nous proclamons comme un principe absolu que tout homme valide

doit se rendre utile à la communauté humaine en produisant, et que, par suite, le seul titre dont on puisse s'enorgueillir est celui de *Travailleur*.

D'ailleurs, nous ne cachons pas que nous travaillons à la disparition du parasitisme social, par la suppression du régime capitaliste et du salariat, cette forme actuelle de l'esclavage.

Nous nous rendons bien compte aujourd'hui que nos salaires diminuent par la concurrence entre travailleurs que produit l'extension du machinisme et que les objets de consommation augmentent par l'accumulation des capitaux, la multiplication des intermédiaires et la spéculation sur les marchandises. Ces deux causes convergentes ont pour résultat de diminuer les moyens d'action des travailleurs et de les amoindrir. Pris entre deux feux, leur confiance en l'avenir s'éteint et ils succombent les uns après les autres. Combien d'entre eux voient leurs amis, leurs parents et leurs enfants tomber dans le gouffre de la misère et n'ont d'autre perspective que de le voir béant sous leurs pas, prêt à les dévorer ?

Pour arriver à se délivrer du boulet du salariat qu'ils traînent à leur pied comme les anciens forçats, les travailleurs ont le groupement syndical, dont l'organisation scientifique se fait tous les jours; l'union qui réunit en un faisceau les Syndicats dans leur lutte contre l'avitilissement des salaires; les coopératives qui combattent le renchérissement des objets de consommation; les Bourses du Travail, véritables chambres consultatives, qui feront entendre leur voix à chaque fois que les questions de travail seront agitées, soit à l'intérieur, soit internationalement, par les pouvoirs publics.

Evidemment, c'est le moule de la société socialiste future qui se forme parmi nous; c'est l'application de celle-ci que nous poursuivons au milieu des difficultés sans nombre qui naissent sous nos pas, mais qui ont l'avantage de nous aguerrir et de nous apprendre à modifier notre organisation, de façon à ce qu'elle s'adapte aux milieux dans lesquelles nous la développons.

Pendant que la société actuelle, basée sur l'exploitation des travailleurs par les parasites, sur la lutte fratricide entre les hommes, sur la guerre étrangère et intérieure, sur l'esclavage, la misère et la corruption se détruit elle-même, une société nouvelle, due à l'initiative et à l'action persévérante des travailleurs, s'organise, se perfectionne et grandit. Le moment est proche où elle se substituera à l'autre et où elle fera cesser les iniquités et les souffrances de l'heure actuelle.

Les sycophantes du parasitisme social, si insolents aujourd'hui, se feront humbles alors.

LA RÉDACTION.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion du mardi 16 janvier

La séance est ouverte à 8 heures 3/4, sous la présidence du citoyen Bras, des cordiers.

Lettre de la Fédération des Bourses du Travail, faisant connaître que le citoyen Roussel a accepté définitivement notre mandat à la Fédération, et demandant les questions que nous jugeons utile d'être étudiées au congrès des Bourses à Lyon.

Le citoyen Marchand, des cochers, rappelle l'art. 3 du règlement intérieur et l'art. 14 du règlement général, en faisant connaître que les citoyens Tulève et Lambert étaient désignés par le sort comme sortants de la commission exécutive à la réunion du 31 octobre 1893, et qu'à la séance du 12 décembre 1893, ces deux membres ont été à nouveau désignés pour continuer leur mandat.

Chevé. — « Si la commission exécutive a pratiqué dans ce sens, c'est sur la proposition du citoyen Letessier.

Letessier. — Parfaitement.

Dupré rappelle l'article 15 du règlement général.

Tulève déclare qu'il est regrettable de voir une semblable discussion, et ne voit pas pourquoi l'on revient sur une décision prise.

Riou fait remarquer qu'à la séance de la commission exécutive du 12 décembre, il a protesté contre le mode d'agir, et que le citoyen Richard a bien agi en ne voulant pas se faire reporter.

Chevé regrette de voir ainsi s'agiter des questions personnelles et propose de demander au Comité général s'il approuve la conduite de la Commission exécutive. (Adopté.)

Les citoyens Tulève et Ledunois déclarent qu'ils s'abstiendront dans le vote.

Dupré demande la démission en bloc de la Commission exécutive.

Joguet, des serruriers, dit qu'étant tout nouveau délégué, il ne comprend pas bien la discussion et qu'il vient de voter sans savoir pourquoi: il demande, toutefois, de suivre les règlements.

Les citoyens Le Palmec et Martin disent que s'il y a deux membres qui ont été nommés illégalement à la Commission exécutive, il n'y a qu'à les renouveler.

Chevé dit que si la Commission exécutive a pris cette initiative, elle l'a fait sans arrière-pensée, et si le Comité général vote la résiliation de ces deux membres, il donne sa démission à ladite commission. Plusieurs membres de la Commission exécutive appuient les paroles de Chevé.

Codet. — La Commission exécutive n'est pas infaillible; toutefois, ce n'est pas une raison qu'elle donne sa démission sur une observation aux règlements.

Colombe. — La Commission exécutive est et doit être responsable de ses actes.

Vallée, des sculpteurs, demande que l'on n'éternise pas la question et que l'on passe au vote.

Plusieurs délégués demandent le vote par appel nominal. Adopté.

Résultats du vote:

Votants: 70. — Majorité absolue: 36.

Pour: Boishardy, Desourme, Mainvielle, Bruneau, Wagner, Fouchard, Bras, Titon, Marchand des cordiers, Aufray, Benezet, Corgnier, Colombe, Godron, Lambert, Lanou, Bonin, Moreau, Legard, Richard, Riot, Rambaud, Thil, Edlin, Collonier, Leconte, Ledœuf, Lagarde, Bisseret, Berthier, Fauréau, Lamandé, Guinet des tabacs, Dudot, Blin, Goujon, Merveilleux.

Contre: Marchand des cochers, Colas des cordonniers, Lepage, Marchand des lithographes, Buisson, Dupré, Malville, Ledunois, Letessier, Guillet, Riou.

Abstentions: Codet, Blanchard des ajusteurs, Charrier, Quathouis, Martin, Béty, Jaguenet, Paon, Louis, Ribrac, Tulève, Brault, Plantard, Gaulay, Gourdon, Châle, Joguet, Le Palmec, Hervé, Vallée, Cathelineau, Chevé.

Résultat. — Pour: 37; contre 11; abstentions 22.

Blanchard, des ajusteurs, dit qu'il regrette de voir la coterie qui existe à la Bourse.

Tulève demande qu'on lui applique l'art. 6 du comité général. (Règlement intérieur.)

Lambert appuie la proposition ci-dessus. Le président donne lecture de l'art. 6. Blanchard s'y refuse formellement.

Tulève et Lambert donnent leur démission à la commission exécutive, ainsi qu'à toutes les commissions dont ils font partie.

Avant de passer à l'ordre du jour, le citoyen Codet demande pourquoi la commission exécutive a nommé une délégation pour rendre une visite à la mairie à l'occasion du premier de l'an; il croit qu'avant de prendre des décisions semblables, la commission exécutive devrait prendre l'avis du comité général.

Chevé déclare que la proposition est de Garnier, et que si la délégation a été faire une visite à M. le maire, et que s'il l'a appuyée, c'est parce que c'est la municipalité qui nous a donné la Bourse et la subvention.

Codet. — Les idées peuvent être bonnes, mais le comité général aurait dû en être saisi.

Le rapport, mis aux voix, est adopté.

Tulève. — La commission des finances regrette de ne pouvoir déposer son rapport qui n'est pas terminé; cependant les délégués qui voudraient prendre connaissance des livres sont invités à se rendre dans la salle des commissions où ils sont à leur disposition.

Louis. — Alors, que venons-nous faire ici ?

Dupré demande qui a permis au trésorier de prêter 75 fr. à un syndicat.

Colombe déclare qu'il ne comprend pas le citoyen Dupré, trésorier provisoire, qui vient faire des reproches à la commission dont il faisait partie. Il n'a pas fait son devoir et vient essayer de faire la scission dans le comité général. Pour les 75 fr., 50 doivent être remboursés le 20 janvier et les 25 autres le 1^{er} février.

Dupré donne connaissance de quelques chiffres et dit qu'il reste 10 centimes en caisse.

Colombe dit que ces chiffres sont fantaisistes et que le budget de la Bourse se solde

par une plus-value de 285 fr. 75. Il demande d'attendre le rapport de la Commission des finances, et déclare que Dupré suit un bien mauvais chemin.

Dupré reproche à la Commission d'avoir pris de l'argent à la caisse des grèves qui n'a rien à voir avec la Bourse et que s'il n'a pas assisté aux séances, c'est en raison d'une discussion avec son Syndicat.

Benezet. — Si la Commission de contrôle a autorisé le Trésorier provisoire, qui n'est autre que le citoyen Dupré, à prendre de l'argent à la caisse des grèves, c'est que c'était pour payer les fonctionnaires et que ces fonctionnaires en avaient besoin.

Au sujet des 75 francs prêtés le citoyen Colombe déclare que c'est lui qui a versé les fonds; qu'il s'en rend responsable et qu'au cas où ils ne seraient pas remboursés on n'aurait qu'à lui retenir sur ses appointements de fin janvier.

Tulève et Richard, de la Commission des finances, approuvent le citoyen Colombe et prennent leur part de responsabilité.

Marchand, des cochers, demande à ce que les citoyens Colombe et Tulève paient le deuxième mille du Bulletin de novembre. (Protestations dans l'assemblée.)

Ledunois dit qu'il avait fait une proposition pour mettre Marchand à la porte; il demande d'envoyer sa proposition à tous les Syndicats.

Plusieurs citoyens s'associent aux paroles de Ledunois et demande que l'on nomme une commission pour rédiger un questionnaire sur l'exclusion de Marchand.

La proposition est adoptée.

Letessier est d'avis qu'il serait bon de nommer un ouvrier sans travail, comme trésorier.

Chevé déclare qu'il n'a rien sollicité; que c'est la commission des finances qui est venu lui offrir la candidature qu'il a acceptée.

Malville propose Dupré comme trésorier.

Tulève proteste en disant que Dupré n'a pas fait son devoir et qu'il ne devrait pas être ici, étant un peu patron.

Letessier dit que s'il a proposé un ouvrier sans travail, c'est par égard à Dupré qui est à l'index des patrons.

Il est passé au vote pour la nomination du trésorier.

Résultats. — Votants : 71. Majorité : 36. — Ont obtenu : Chevé, 56 voix, élu; Dupré, 6; Tulève, 2; Le Palmec, 2; Lamandé, 1; Foureau, 1; Plantard, 1. — Bulletins blancs, 2.

Chevé remercie le Comité général de la confiance qu'il lui donne et déclare qu'il fera tout son possible pour mener la chose à bien.

Les citoyens Quathouis, Lamandé et Desourme sont nommés à main-levée pour la questure.

Pour le renouvellement d'un membre au Conseil d'administration plusieurs citoyens demandent le vote secret. (Adopté.)

Résultats. — Votants : 66. Majorité : 34. — Tulève, 59 voix, élu; Marchand, des cochers, 1; Foureau, 1; Ledunois, 1; Riou, 2. Bulletins blancs, 2.

Chevé demande, vu le résultat du vote, que le citoyen Tulève retire sa démission.

Tulève répond qu'en présence de la con-

fiance que vient de lui donner le Comité général, il retire sa démission sauf en ce qui concerne la Commission exécutive.

Les citoyens Charrier, des auxiliaires boitiers, et le citoyen Blanchard, des ajusteurs, sont nommés à main levée membres de la Commission exécutive.

Le secrétaire général donne lecture d'une circulaire adressée au citoyen Garnier émanant d'un groupe de boulangers dits « indépendants ».

Chevé, à ce sujet, propose l'ordre du jour suivant :

Les délégués des Syndicats ouvriers de Nantes, réunis en assemblée générale à la Bourse du travail, protestent contre la façon d'agir d'un groupe d'ouvriers boulangers qui s'intitulent (*Indépendants*), cachant sous cette dénomination un bureau de placement et ont recours aux annonces de la presse pour faire leurs vilainies.

Emettent le vœu :

1^o Que le bureau de placement tenant magasin, rue du Bouffay, 4, soit au plus vite supprimé par la municipalité, car il n'est qu'une copie de celui interdit par elle, il y a quelques mois;

2^o Que le bureau de placement gratuit, établi à la Bourse du travail, 18, rue de Flandres, par le Syndicat des boulangers sous le contrôle de l'Administration de la Bourse, avec le concours de la municipalité, soit seul reconnu par les patrons boulangers qui sont certains à toute heure de jour ou de nuit de trouver des hommes méritant leur confiance, tant au point de vue du travail que de la moralité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général fait connaître que plusieurs locataires ainsi que le propriétaire de l'immeuble sont venus l'entretenir au sujet d'un procès qui existe entre eux.

Après quelques paroles échangées entre divers délégués la séance est levée à 11 heures 35.

Le secrétaire-adjoint : GARNIER.

Réunion extraordinaire du 28 janvier

Président : Le Palmec.

Assesseurs : Boishardy et Dupré.

Absents : Quathouis, Bouteillier, Juvin, Léauté, Bruneau, Mahaud, Ocio, Faivre, Lamin, Aubert, Lebill, Bonneau, Hory, Guitard, Lerudulier, Rozier, Billy, Michel, Rollard, Louvet, Gainche, Lediscorde, Chaussepied, Martin, Gaultier, Métayer, Gergaud, Martin, Meslain, Etienne, Bretsché, Marchand des lithographes, Buisson, Bonin, Journé, Ménard, Blanchard des manœuvres du bâtiment, Chevalier, Burlaud, Thil, Edlin, Gourdon, Châle, Lecomte, Ulliac des raffineurs, Le Coz, Ledeur, Chauvet, Hervé, Nolin, David, Peltier, Riou, Pavy, Blin, Merveilleux et Teffo.

Lecture de la lettre du Maire annonçant le refus du ministre d'approuver la subvention accordée à la Bourse du travail.

Lecture du rapport du citoyen Tulève au nom du Conseil d'administration (1).

Ledunois demande à ce que l'on ne retourne pas à la Mairie.

Marchand, des cochers, dit que cela était prévu et ne voit pas pourquoi on enverrait une délégation à la Mairie, que les Syndicats doivent subvenir aux besoins de la Bourse, qu'après avoir tendu la joue droite, on ne doit pas tendre la joue gauche; que les cochers, dont il est le délégué, se retire-

ront de la Bourse si l'envoi d'une délégation est décidée, car c'est s'avachir que d'agir ainsi.

Tulève répond au précédent orateur que les paroles qu'il vient de prononcer peuvent lui être adressées en raison de sa conduite passée. Il déclare qu'il ne veut pas de manifestation dans la rue et que la nomination d'une délégation pour aller à la Mairie demander les motifs du retrait de la subvention s'impose.

Salmon proteste contre les paroles de Marchand. Notre municipalité a fait son devoir, dit-il, mais il n'a pas été approuvé en haut lieu. Il croit que l'on vise dans cette affaire spécialement les employés de chemins de fer qui veulent s'émanciper. Il appuie la proposition du conseil d'administration.

Codet dit qu'ayant fait partie de la première délégation qui a fait les démarches près de la municipalité actuelle, il a toujours prévu ce qui arrive. Après nous avoir tout promis, voyant le mouvement qui se produit, on vient nous dire aujourd'hui : Halte là, assez de groupements. « Il faut, » dit-il, que, de la réunion de ce soir, nous sortions libres et indépendants, et que nous regardions bien en face ceux qui veulent porter atteinte à nos institutions » en leur disant : Vous voulez nous détruire en supprimant notre budget; eh bien, nous vivrons malgré tout et contre tous. »

Letessier dit que l'on pourrait bien trouver, à la Mairie, notre faible subvention, car il y en a qui ne méritent pas tant que les travailleurs à qui l'on vote des 100.000 francs. Il combat la proposition de délégation et déclare que l'on doit s'en aller tel que l'on est venu.

Tulève approuve la concentration de tous les syndicats pour la création d'une Bourse indépendante; mais il pense qu'avec les faibles cotisations qu'ils versent actuellement, la chose est impossible.

« Nous avons, dit-il, des employés qui ont quitté leur travail pour se mettre à la tête de la Bourse et qui seraient peut-être obligés de quitter le pays. »

Blanchard, des ajusteurs, répond que nous soutiendrons nos employés jusqu'à la fin et que nous devrions sortir de la Bourse sans faire tant de parlementarisme.

Le Biboul est persuadé que nous ne pouvons prendre aucune décision au sujet de fermer la Bourse actuelle. C'est à nos syndicats de juger, mais nous devons prendre une décision pour l'exercice 1894. Il pense que si nous remboursions les 1,600 francs que le maire nous réclame, ce serait un rude soufflet donné. Selon lui, on doit avertir les syndicats de ne pas tomber dans le piège qui leur est tendu.

Dupré dit que nous devrions organiser une Bourse libre. (Protestations.)

Ledunois propose de demander aux syndicats s'ils approuvent la délégation et les consulter pour savoir si la Bourse du Travail doit vivre sans être sous l'esclavage de la municipalité.

Benezet répond qu'il croit impossible de faire vivre la Bourse, sans subvention, c'est pourquoi il appuie la proposition du Conseil d'Administration.

(1) Ce rapport est inséré d'autre part.

Marchand voudrait que les travailleurs se prononcent et s'engagent à verser une cotisation supplémentaire pour pouvoir avoir une Bourse indépendante.

Le bruit est à son comble dans la tribune publique. Le président est forcé de menacer de la faire évacuer afin de rétablir l'ordre.

Letessier déclare que nous ne pouvons nous engager, « car, dit-il, comment ferons-nous pour soutenir nos employés ? Nous ne pouvons plus compter sur la mairie, qui, au lieu de nous donner de l'argent, nous en demande. »

Le Biboul croit qu'il ne faut pas se faire les idées plus noires qu'elles ne le sont, et reconnaît l'utilité d'une délégation à la mairie pour savoir à quoi nous en tenir pour 1894.

Ledunois demande la clôture de la discussion.

Le président consulte l'Assemblée. Il est décidé de ne plus inscrire d'autres orateurs.

Le bruit continue à la tribune du public ce qui retarde la discussion. La questure finit par rétablir l'ordre.

Le président annonce qu'il y a quatre propositions.

Tulève demande la priorité sur le rapport du Conseil d'administration. (Adopté.)

Les citoyens Moreau et Legars demandent le scrutin par appel nominal. (Adopté.)

Votants : 77. — Majorité : 39.

Pour : Charrier, Martin, Garnier, Joreau, Gallerand, Boishardy, Babonneau, Béty, Paon, Wagner, Pavageau, Fouchard, Bras, Titon, Marchand des cordiers, Benézet, Tulève, Le Doceul, Guinet des forgerons, Brault, Olivier, Godron, Chesneau, Templé, Moreau, Legard, Richard, Niel, Riot, Rambaud, Bouchereau, Le Biboul, Gaulay, Guillet, Collonier, Darnezin, Lagarde, Jugué, Bisséré, Berthier, Lamandé, Peltier, Lenouvel, Le Palmec, Vallée, Jugué, Guinet des tabacs, les citoyennes Legouarn, Crosnier, les citoyens Dudot, Cathelineau, Chevê, Brasseur. — Total : 53.

Contre : Codet, Ulliac et Blanchard des ajusteurs, Rubeau, Jaguenet, Marchand des cochers, Louis, Colas, Ribrac, Lepage, Aulfray, Corgnier, Guillet, Houguemard, Chapelier, Marchand des lithographes, Morice, Dupré, Malville, Ledunois, Letessier, Le Baillif, Radier, Goujon. — Total : 24.

Le rapport et la proposition du Conseil d'administration sont adoptés par 53 voix contre 24. Il est procédé à la nomination de la délégation.

Sont nommés :

Chevê des typographes.

Gallerand des boulangers.

Le Biboul des peintres.

Benézet des employés de commerce.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le secrétaire de séance, E. TEMPLÉ.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 23 janvier 1894

Président : Jugué.

Absents : Brault, Dupré, Letessier, Riou, Meslain, Peltier et Radier.

Lettre du comité de la grève de Paris au sujet des abonnements.

Colombe propose de demander vingt-cinq nu-

méros, à condition qu'ils reprennent les inventés. (Adopté.)

Lettre de M. Cordelier au sujet de la pétition pour l'abattoir. Le texte de la pétition est adopté.

Lettre du Syndicat des tabacs donnant l'adresse de deux déléguées femmes.

Lettre au secrétaire général de la Bourse du travail de Tours, lui donnant divers renseignements.

Lettre des tapissiers demandant que le citoyen Peltier soit remplacé à la Commission exécutive par le citoyen Audusseau.

Colombe fait remarquer que le citoyen Audusseau n'étant pas délégué au Comité général ne peut être membre de la Commission exécutive.

Il est décidé qu'il devra écrire au Syndicat des tapissiers pour leur rappeler le règlement.

Lettre au maire de Nantes, lui adressant le vœu du Comité du 16 janvier au sujet des boulangers.

Lettre du cercle d'études de Bres au point de vue du groupement et de la propagande syndicale.

Colombe demande ce que l'on doit faire au sujet de la décision prise par le Comité général au sujet de Marchand.

Rambaud propose que la Commission exécutive fasse elle-même le questionnaire.

Plusieurs citoyens demandent une commission de cinq membres. (Adopté.)

Les citoyens Rambaud, Jugué, Bisséré, Charrier et Guinet, des forgerons, sont désignés pour la commission.

Lettre de Cholet, adressant 200 billets de tombola en vue de faciliter l'existence de leur Bourse du travail.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 12 février

Président : Bras.

Absents : Dupré, Letessier, Bouteiller, Chaussepied et Meslain.

Lettre des tapissiers demandant à ce que le citoyen Peltier soit remplacé, à la commission exécutive, par un de leurs délégués au comité général.

Lettre des couvreurs (changement de délégués).

Lettre du citoyen Benézet, résiliant son mandat à la Bourse du Travail. Le motif est son changement de position.

Lettre de Dupré donnant sa démission aux commissions dont il fait partie.

Riou demande à ce que cette lettre soit lue au comité général. (Adopté.)

Lettre du maire faisant parvenir deux lettres de M. Roch et du ministre de l'intérieur, lequel, revenant sur sa décision, approuve le vote du conseil municipal concernant la subvention pour l'année 1893.

Le secrétaire général donne connaissance des lettres qu'il a adressées à M. Roch, député, à M. Riou, maire, et à M. Brunschvicg, conseiller municipal, sur l'ordre du conseil d'administration.

Lettre à Cholet, au sujet de leur tombola.

Réponse de Cholet.

Lettres de Tours et de Perpignan annonçant la création d'une nouvelle Bourse dans cette dernière ville.

Réponses du secrétaire général. (Adopté.)

Lettre de Saint-Nazaire annonçant la grève des peintres.

Fédération des Bourses du Travail. — Lettre et envoi de circulaires.

Riou demande d'attendre au Congrès de Lyon.

Chevê demande que le Congrès de Lyon soit mis à l'étude du Comité général et que l'on propose la nomination d'une Commission d'étude. (Adopté.)

Colombe propose qu'en écrivant à la Fédération on la prie d'attendre pour nos cotisations. (Adopté.)

Lettre du journal *Sport-Programme* proposant d'insérer les offres et demandes d'emploi au prix de 0 fr. 50 l'annonce.

La proposition est prise en considération.

Lettre de Le Tessier faisant connaître qu'un camarade complètement infirme et paralysé d'un côté, est à l'hôpital et demande notre concours pour lui faire obtenir justice.

Lettre de ce même camarade.

Riou demande à ce qu'on lui donne satisfaction dans la mesure du possible.

Chevê est d'avis de s'en occuper, mais il demande par quel moyen.

Tulève propose de voir un avocat qui pourra nous fournir les renseignements nécessaires.

Le Palmec demande à quelle assurance il appartenait.

Riou propose d'envoyer deux citoyens lui rendre visite afin de prendre des renseignements. (Adopté.)

Riou et Blanchard sont désignés.

Colombe demande si l'on doit continuer à faire paraître le Bulletin.

A l'unanimité, il est décidé que l'on ne doit pas en arrêter la publication.

La séance est levée à 10 h. 20.

Le secrétaire-adjoint, GARNIER.

COMMISSION D'ORGANISATION DU CONGRÈS

Réunion du 6 janvier 1894

La séance est ouverte à 8 heures 3/4, sous la présidence du citoyen Lambert.

Sont présents : Codet, Garnier, Lambert, Ledunois, Paon, Rambaud, Ribrac, Riou, Templé.

Absents : Bras, Brasseur, Boishardy, Dupré, Le Palmec, Moreau, Richard.

Excusés : Chevê, Colombe, Tulève.

Lettre de la Fédération des Travailleurs municipaux de la ville de Paris, qui émet le vœu qu'un seul congrès des deux grandes Fédérations soit organisé à Nantes en 1894.

Au sujet de l'ordre du jour, Codet dit qu'il ne faudrait pas soumettre trop de questions ; que le Congrès ne devant durer qu'une semaine, nous pourrions fixer dès aujourd'hui la date des réponses des syndicats nantais. Il propose de poser la question d'une commission dans les écoles professionnelles, et que l'on pourrait ajouter cette question à la tutelle des apprentis.

La proposition Codet est adoptée avec la rédaction suivante :

« Enseignement professionnel et tutelle des apprentis sous le contrôle des Chambres syndicales ouvrières. »

Garnier croit que nous avons assez de questions à l'ordre du jour, le questionnaire ayant été envoyé à tous les syndicats, nous recevons d'autres résolutions.

Il propose le 15 février comme dernière date, afin de fixer définitivement notre ordre du jour.

Rambaud et Codet proposent de rapprocher cette date.

La proposition Garnier est adoptée.

Paon. — Nous ne pourrions retrancher les questions qui nous seront posées par les syndicats. Nous devons les ajouter à l'ordre du jour, car les syndicats n'ayant pas répondu, les délégués pourront les apporter le jour même au Congrès, ce qui serait fâcheux ; on devrait classer ces articles.

Codet. — Il se peut que les questions ayant été traitées, les premières peuvent être traitées les dernières.

Templé croit que l'on peut bien laisser à Colombe la charge de classer les questions, vu qu'il existera un nouveau classement aux réponses des syndicats nantais et un autre aux réponses des syndicats de France.

Il est décidé de se réunir samedi prochain, vu le peu de membres présents, quoiqu'il n'y ait rien en perspective.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Réunion du 13 janvier 1894

La séance est ouverte à 8 h. 3/4 sous la présidence du citoyen Ledunois.

Sont présents : Benezet, Bras, Brasseur, Boishardy, Chevé, Codet, Colombe, Garnier, Ledunois, Le Palmec, Paon, Rambaud, Richard, Riou, Templé.

Absents : Lambert, Ribrac.

Excusés : Dupré, Moreau, Tulève.

Correspondance : Lettre de la Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France. Réponse du secrétaire approuvée.

La discussion s'engage sur la lettre de la Fédération nationale des Syndicats. Plusieurs membres de la Commission posent la question de savoir si l'on doit faire deux Congrès.

Colombe déclare que d'après les décisions antérieures de la Commission la parole est aux syndicats qui devront répondre pour la négative ou l'affirmative.

Il est décidé de laisser cette question de côté pour le moment et d'attendre les événements qui dicteront la conduite à tenir.

Colombe donne lecture du questionnaire qu'il a adressé aux Syndicats.

Chevé demande que les trois premières questions soient réunies dans une seule réponse.

Codet et Riou trouvent que cela n'a pas lieu d'être et qu'il sera plus facile d'y répondre avec la rédaction telle qu'elle est.

Colombe se rallie à la proposition Chevé quand il s'agira d'envoyer le questionnaire à tous les syndicats français, mais pour Nantes il pense qu'on pourrait le laisser tel qu'il est.

Le Palmec pense que les Syndicats nantais ne faisant pas partie de la Fédération nationale des Syndicats, seront partisans de la Fédération des Bourses du Travail et qu'il y aura une grande confusion.

Colombe répond que nous avons reçu deux mandats au lieu d'un, et que notre devoir est de faire tout ce que l'on pourra pour réunir ces deux grandes organisations et les décider à ne faire qu'un seul Congrès chaque année, sans pour cela toucher à leur autonomie.

Le Palmec croit que nous tombons dans un piège et que la Fédération des Bourses cherche à tuer la Fédération nationale.

Codet dit que nous n'avons rien à voir là dedans, qu'il importe peu que ce soit telle ou telle Fédération qui marche en tête, pourvu que nous marchions à la conquête de nos droits.

Le texte du questionnaire est approuvé.

Le secrétaire propose que l'on écrive, au nom de la commission d'organisation, aux Fédérations ouvrières du Nord, des mineurs, etc. Adopté.

Chevé demande à ce que la commission s'ajourne jusqu'à la réponse des syndicats, cette réponse devant être parvenue le 15

février au plus tard. La prochaine réunion aurait lieu le 17. Adopté.

Colombe demande à ce que le prix du deuxième mille du Bulletin de novembre, soit 23 francs, ainsi que les frais d'envoi, soient supportés par la caisse du Congrès. Adopté.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 3 février 1894

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Le Palmec.

Sont présents : Benezet, Bras, Brasseur, Boishardy, Chevé, Codet, Colombe, Garnier, Lambert, Le Palmec, Moreau, Paon, Rambaud, Richard, Ribrac, Riou, Temple, Tulève.

Absents : Dupré, Ledunois.

Le citoyen Colombe, secrétaire de la Commission, présente le citoyen Jean Coulet, secrétaire de la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France, et lui souhaite la bienvenue.

Le citoyen Coulet répond en assurant de la profonde sympathie des travailleurs marseillais vis à vis des travailleurs nantais. Il dit qu'un malentendu existe et qu'il a été délégué pour le dissiper. Il rappelle la lettre adressée à la Fédération, ainsi que les articles du *Bulletin officiel* de la Bourse du Travail de Nantes et déclare être venu en toute franchise annoncer que la Fédération ne veut pas passer au-dessus des décisions du Congrès de Marseille, où le Congrès de Nantes fut décidé.

Notre Fédération, dit-il, a dix années d'existence, et nous ne voyons pas pourquoi la Fédération des Bourses du Travail cherche à nous porter préjudice.

Si vous avez promis d'organiser à Nantes un Congrès des Bourses du Travail, faites-le; et, lorsque les deux Congrès seront en présence, laissez-les faire, et ce sera à eux de décider la fusion.

Colombe. — Au congrès de Marseille où nous étions délégués, Le Palmec et moi, nous avons protesté contre la proposition tendant au congrès de Paris et nous avons demandé que le sixième congrès de la fédération se tienne à Nantes.

Notre proposition a été acceptée par la presque unanimité des délégués présents et nous avons à cœur de remplir notre mandat, mais nous devons compter avec les 1,013 syndicats qui étaient présents au congrès de Paris et qui, eux aussi, ont décidé, dans un but d'union, que le prochain congrès aurait lieu à Nantes.

Notre plus grand désir est de réunir par un trait d'union ces deux vastes organisations pour l'organisation annuelle des congrès.

Coulet répond que la Fédération nationale ne veut pas laisser accaparer par Paris le monopole des congrès, qui a déjà le congrès de Lyon, le comité de la grève générale, etc.

Il lit ensuite diverses correspondances à l'appui des paroles prononcées ci-dessus.

Nantes, ajoute-t-il, est déjà investi d'un congrès. Paris voudrait en rééditer un autre ainsi que cela s'est passé à Saint-Etienne. Au congrès de Marseille les syndicats avaient leurs coudées franches et je ne vois pas pourquoi on nous contesterait de n'a-

voir pas rempli convenablement le mandat dont nous étions investis.

Je suis venu avec le mandat que nous a confié le congrès de Marseille en septembre 1892 et vous demander au nom du conseil national des syndicats et groupes corporatifs de ne faire figurer que le titre de *Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France*, autrement nous recevions plus de reproches que de louanges, malgré la bonne volonté qui nous anime de part et d'autre.

Codet. — Peu importe que nous nous appelions Unions ou Fédérations de Syndicats, ou de Bourses du travail, que l'on soit délégué dans un Congrès ou dans un autre, nous voulons faire l'union autant que possible de toutes les Chambres syndicales de France; nous leur demandons leur avis et, suivant leurs réponses, nous ferons pour le mieux.

Fera-t-on deux congrès? Ce serait préjudiciable à nos organisations prolétariennes. Aujourd'hui l'union s'impose sous toutes ses formes; nous ne demandons qu'à faire un seul congrès, car deux congrès corporatifs seraient préjudiciables à la classe ouvrière.

Coulet. — Je regrette autant que vous ces ennuis, mais ce que nous ne pouvons accepter, c'est d'organiser le congrès avec le titre des deux Fédérations.

Une longue discussion s'engage entre tous les membres de la Commission et le citoyen Coulet.

Le secrétaire lit une lettre de la Fédération des Bourses à la Bourse du travail de Nantes.

Coulet ne voit pas pourquoi, d'après cette lettre, Paris donne mandat à Nantes d'organiser un Congrès.

Codet. — Quand le Congrès aura lieu, supposons que les Chambres syndicales adhérentes à la Fédération nationale des Syndicats soient les plus nombreuses, Marseille refusera-t-il de suivre le Congrès des Bourses?

Coulet. — Certainement.

Codet. — C'est tout ce que nous demandons.

Coulet. — Nous ne nous entendons pas. Mais, je vous répète que ce que nous ne voulons pas, c'est que vous organisiez le Congrès sous le titre des deux Fédérations.

Codet. — Si les Syndicats adhérents à la Fédération des Bourses et ceux à la Fédération nationale étaient réunis dans un seul Congrès, tout pourrait s'arranger.

Chevé. — Nous avons reçu un double mandat des Syndicats qui, pour la plupart, étaient représentés au Congrès de Marseille et au Congrès de Paris, et nous nous demandons quelle conduite tenir vis-à-vis d'eux, et, à mon avis, c'est aux Chambres syndicales à juger si notre conduite est régulière.

Colombe. — Au Congrès de Marseille, nous avons protesté contre le Congrès de Paris, lequel a reconnu son tort puisqu'il a décidé qu'il ne devait y avoir qu'un seul Congrès en 1894, à Nantes. Faut-il organiser deux Congrès? je ne le crois pas. Ce que nous recherchons, c'est la fusion des deux Fédérations pour l'organisation des Congrès, mais pour cela seulement.

Coulet. — Je ne conteste pas d'une façon ou d'une autre qu'on ne doit pas faire fusionner les deux Congrès ; mais, respectueux des décisions prises, nous ne pouvons accepter votre manière de voir. Ce que je tiens à discuter, c'est le mandat que nous avons reçu de part et d'autre. Nous, à Marseille, nous avons reçu un mandat que nous tenons à respecter, nous ne voulons pas assumer une responsabilité en organisant le Congrès sous le titre des deux Fédérations : nous faisons notre devoir et nous sommes persuadés que nous n'en aurons pas de reproches.

Paris organise un Congrès ; c'est la guerre déclarée à Marseille, et elle est visée contre nous.

Tulève. — Si nous discutons la façon d'organiser le Congrès, c'est dans l'intérêt commun. Si nous pouvons établir l'union, nous serons heureux. Au point de vue de l'entente, un grand Congrès qui réunirait les deux branches serait un bienfait, et c'est à la Fédération nationale à qui en reviendrait le mérite.

Coulet. — C'est afin que l'on sache bien qu'il y a un Congrès à Nantes, puisque l'on sait qu'il y a le Congrès des Bourses du travail à Lyon, et nous le regrettons, car nous aussi nous demandons l'union.

Tulève. — Je laisse le Congrès de Lyon de côté, car il n'en est, en somme, qu'un Congrès d'administration et d'organisation.

Coulet. — Je reviens à ceci : Pourquoi vouloir tenir un second Congrès ? Nous ne voyons pas pourquoi l'on parle de fusion, c'est à décider, mais on ne peut pas le faire maintenant.

Paon. — Si vous étiez dans notre situation, que feriez-vous ?

Coulet. — Nous lancerions une circulaire aux délégués qui étaient au Congrès de Marseille.

Paon. — C'est aux Syndicats à qui elle doit être adressée.

Coulet. — Vous êtes dans l'erreur, nous sommes élus membres du Conseil national de Marseille et si nous fautons, c'est à nos mandants de juger notre conduite.

Codet. — Les Syndicats qui, il y a dix ans, se faisaient la guerre, sont revenus à de meilleurs sentiments, et je demande à ce que l'on écrive à toutes les Chambres syndicales de France.

Coulet. — Si nous envoyons une circulaire aux délégués, la chose sera faite impartialement ; mais, ce que nous ne voulons pas, c'est accepter un mandat qui n'est pas le nôtre, et il ne faut pas croire que nous nous déjugerons.

D'après ce que je vois, vous voudriez faire fusionner les deux Fédérations ; mais, je dois vous déclarer que, si vous envoyez une circulaire aux Syndicats, nous en enverrons une autre. Ce que nous voulons, c'est dégager notre responsabilité.

Chevé. — Peu de chose nous divise, il n'y a absolument que la rédaction du titre.

Paon. — Comme rédaction, je propose : Congrès de tous les Syndicats ouvriers de France, et je fais appel à l'entente.

Coulet donne lecture des Statuts de la Fédération qui concernent les Congrès et engage à les observer.

Chevé. — Une seule question se pose : Devons-nous organiser deux Congrès ? Tout est là.

Coulet. — Vous avez le règlement de la Fédération ; nous ne voulons pas empêcher les deux Congrès, mais nous ne voulons voir figurer que le titre : *Fédération Nationale des Syndicats et Groupes Corporatifs Ouvriers de France. 6^e Congrès.*

Tulève demande un terrain d'entente pour concilier la Fédération Nationale avec les Fédérations des Bourses.

Coulet répond que, lui aussi, désire l'entente, mais il déclare que Nantes ayant été désigné pour faire le 6^e Congrès et non pour en organiser un autre à côté, « je viens, dit-il, avec un mandat précis ; si vous n'organisez pas votre Congrès avec le titre seul de notre Fédération, nous désignerons une autre ville. »

Paon. — « Nous cherchons l'entente, et, si la majorité des Syndicats nous ordonne de ne faire qu'un seul Congrès, nous serons dégagés. »

Colombe. — « Nous sommes respectueux des décisions prises, mais on ne peut nier qu'en raison des événements qui se passent tous les jours, les circonstances peuvent changer et qu'il est de notre devoir de les suivre au jour le jour. Au nom de tous il adresse un pressant appel au Conseil National dans le but de réunir au sein du Congrès toute l'armée vive du prolétariat français. »

Coulet lui répond que ce sont toujours les Parisiens qui veulent monopoliser la marche des travailleurs au détriment de la province qui en connaît autant qu'eux.

Chevé. — Si nous mettons Congrès des Bourses du Travail le gouvernement pourra l'interdire.

Coulet. — Vous avez le Congrès de Lyon, si vous y adhérez vous êtes avec eux et je ne vois pas que la Fédération des Bourses trouve à y redire. Avant de partir, il demande une réponse ferme.

Colombe croit qu'il est impossible à la commission de répondre de suite par suite de la longue discussion qui vient d'avoir lieu. Il est d'avis de consulter Paris afin de prendre une décision dans le plus bref délai avec connaissance de cause.

Coulet répond qu'il aurait préféré avoir une réponse aujourd'hui même, car il doit rendre compte de son mandat samedi prochain.

Tulève remercie le citoyen Coulet et demande qu'une lettre de sympathie soit envoyée à Marseille pour le remercier de l'envoi d'un délégué.

Cette motion est approuvée à l'unanimité. Après quelques paroles échangées de part et d'autre, la séance est levée à 11 h. 45.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

RAPPORT du Conseil d'Administration au sujet du refus du Ministre d'approuver le vote du Conseil municipal, présenté à la réunion du 28 janvier 1894.

Citoyens,

Au reçu de la lettre de M. le Maire de Nantes, annonçant la suppression de la subvention pour l'exercice 1893, notre secrétaire général convoqua d'urgence le conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, et après une étude approfondie de la situation

nouvelle faite à la Bourse du travail par le retrait de la somme destinée à assurer son fonctionnement, le conseil se reportant aux promesses formulées à différentes reprises par l'Administration municipale, nous n'avons pu dissimuler notre indignation en constatant que, sous le prétexte d'une mesquine économie de 3,000 fr., on empêchait le développement de notre institution.

Dans les pourparlers engagés avec la commission spéciale chargée de préparer le projet de la création d'une Bourse du travail à Nantes, les délégués des syndicats ouvriers s'engagèrent, au nom de leurs collègues, de démontrer au Conseil municipal que la classe ouvrière de Nantes pouvait s'administrer elle-même, et, par la création de son bureau de placement gratuit, faire cesser l'exploitation odieuse qui pèse sur une certaine catégorie de travailleurs.

D'un autre côté, nous voulions montrer à nos édiles qu'il était plus humain de voir les ouvriers, en quête de travail, réunis dans un local, à l'abri des intempéries des saisons, et pouvant se récréer et s'instruire par une lecture saine mise gratuitement à leur disposition.

Les délégués faisaient remarquer également qu'à la Bourse du travail les ouvriers réunis pouvaient discuter pacifiquement les conditions économiques de leurs professions et rechercher les moyens pratiques d'améliorer leur situation.

Ces raisons furent comprises par la Commission municipale, la preuve en est dans les lignes suivantes extraites du rapport de M. Douët rapporteur de la commission spéciale.

« A mesure que la Bourse du Travail fonctionnera, il se formera au sein des Unions syndicales ouvrières, des chefs écoutés, de telle sorte qu'aux jours de crise, qu'on ne pourra jamais éviter complètement, les patrons se trouveront en présence des représentants les plus autorisés, des ouvriers habitués à étudier et à examiner les problèmes qui se rattachent à l'exercice de leur profession, au lieu d'avoir devant eux des hommes ignorants, aigris par la souffrance et les privations.

» Ces chefs pourront alors réunir promptement toute leur corporation et faire comprendre à leurs compagnons les exigences du commerce, les nécessités imposées par la concurrence étrangère et le danger que peuvent présenter à ce point de vue les grèves ou les revendications exagérées. »

Eh bien, citoyens ! où sont ces belles promesses d'antan ; où est l'essai librement consenti de part et d'autre ; est-ce la Bourse du Travail qui a faibli, nos discussions ont-elles manqué de dignité ; nous sommes-nous mis en révolte contre l'Administration municipale ; n'avons-nous pas suivi notre programme ; nous sommes-nous mis en dehors du règlement ? Non. On veut arrêter notre essor vers notre émancipation. *Voilà tout.*

Après Paris, Cholet, après Cholet, Nantes, et toutes les Bourses ensuite.

On nous dit, à nous qui faisons partie de la délégation, qu'étant donné le caractère des Nantais, une Bourse devait réussir à Nantes plus que partout ailleurs et on arrête notre mouvement ; on a peur de la classe ouvrière organisée, voilà le secret du retrait de notre allocation, allocation qui nous est due au même titre que la participation contributive de la Ville à la Bourse du Commerce, aux Sociétés de gymnastique, de musique et autres associations qui, à part les Sociétés de secours mutuels ne sont que des sociétés d'agrément sans utilité aucune. Pour ces Sociétés la Ville est assez riche ; pour la Bourse du Travail, elle est trop pauvre.

Lorsqu'il y a quelques mois, M. le Maire nous prévint qu'il ne voulait plus payer les mensualités consenties par lui sur la subven-

tion votée, une délégation fut nommée pour avoir des renseignements précis et formels, le Maire nous affirma que nous n'avions rien à craindre ; le lendemain, à la Préfecture, on nous répéta qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité et lorsque le Maire est venu lui-même à la Bourse, n'a-t-il pas affirmé, devant nous tous, qu'il se portait garant de notre subvention.

Le jour de l'inauguration de la Bourse, devant l'imposante manifestation ouvrière, devant les députés et conseillers municipaux présents, le Maire nous affirma toute sa sollicitude et fit part des sentiments du Conseil à l'égard de la Bourse du Travail, faisant entrevoir l'agrandissement de notre local et la dotation pécuniaire de notre institution s'élevant avec les services rendus à la classe des travailleurs.

Plus récemment encore, le 1^{er} janvier dernier, dans le cours de notre visite à la mairie, nous faisons remarquer que les employés de la Bourse n'avaient reçu aucuns fonds sur leurs traitements depuis deux mois. Le maire nous répondit que l'emprunt devant servir à la subvention venait d'être voté par la Chambre et le Sénat et qu'il n'attendait plus que la promulgation de la loi pour payer à la Bourse ce qui lui revenait.

« Maintenant, ajoutait-il, plus rien à craindre. Elle vient d'être approuvée. »

Citoyens, devant de telles promesses, renouvelées si souvent, nous ne pouvons pas croire à la suppression brutale de notre subvention, sans motif plausible.

C'est pourquoi le conseil d'administration vous a convoqué pour ce soir, à l'effet de prendre les mesures urgentes que comporte la situation, la lettre du maire étant on ne peut plus explicite et portant en post-scriptum : *Le remboursement des 1600 francs avancés pour quatre mensualités, de juillet à octobre 1893.*

Le conseil d'administration tient à porter à la connaissance du comité général l'état financier de la Bourse pour l'exercice 1893, et prouver que sa gestion est irréprochable et que, là encore, on ne peut la prendre en défaut.

Avoir de la Bourse au 31 décembre	
1893.....	393 fr. 65
En caisse à la Bourse, le 24 juin	
1893.....	107 90

Economie réalisée sur le budget de	
1893.....	285 fr. 75
Combien de municipalités pourraient en dire autant ?	

Citoyens,

Dans sa réunion d'hier, le conseil d'administration, la questure et les commissions de contrôle, des finances et de propagande réunies ont décidé de soumettre au comité général les propositions suivantes :

1^o Nomination d'une commission de quatre membres pour aller trouver les conseillers municipaux dont les noms suivent :

Lebrun, Brunschvicg, Guist'han, Maublanc, Flornoy, Joïon, Giraudeau.

Cette délégation aura pour mandat de demander à ces membres, soit de la gauche, soit de la droite, d'interpeller à la séance du Conseil municipal de demain lundi 29, sur la suppression de la subvention ;

2^o Le principe d'une grande réunion de tous les travailleurs au théâtre de la Renaissance, pour rendre compte de la situation faite à la Bourse du Travail, par suite du retrait de sa subvention.

Le rapporteur : TULÈVE.

Tout le monde trouverait du travail, si le travail était protégé par la loi. Le travail est le fonds qui manque le moins. — JOBARD, de Bruxelles).

PARTIE NON OFFICIELLE

NOTRE SUBVENTION

Il y a quelques jours, notre secrétaire général était informé par le maire de Nantes, que la subvention de 3,000 francs, votée par le Conseil municipal au cours de l'année 1893 et inscrite au budget additionnel de la Ville, n'avait pas été approuvée par le ministre de l'intérieur.

L'administration de la Bourse, justement émue de cette décision, réunit dans une assemblée générale extraordinaire le comité général, composé de trois délégués pour chacun des cinquante-cinq syndicats composant notre organisation.

Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici le procès-verbal de cette réunion, qui se trouve du reste inscrit autre part dans ce *Bulletin*, mais seulement d'en tirer une conclusion.

Tous les orateurs, qui se sont succédé à la tribune, ne comprenaient assurément pas pourquoi l'on refusait à d'honnêtes travailleurs cette modique subvention qui est si nécessaire à leur fonctionnement, c'est-à-dire d'opposer un bureau de placement gratuit à cette espèce de traite des blancs pratiquée par les bureaux de placement.

Cette décision du ministre a jeté certainement une panique parmi nous, car nous n'avions donné aucun prétexte à l'administration supérieure pour prendre une mesure que nous avons considérée comme arbitraire, nous étant toujours maintenu dans le règlement élaboré par la commission municipale, ratifié par le conseil qui, il faut le reconnaître, était venu couronner nos efforts de tant d'années pour conquérir notre Bourse du Travail.

Faisons remarquer, en passant, que notre municipalité actuelle avait inscrit la création de notre Bourse dans son programme lors de la période électorale.

Donc, une simple décision d'un ministre venait démolir cet édifice construit avec tant de peine.

Nous voulons donc à tout prix sauvegarder notre institution, que nous considérons comme du plus haut intérêt, tant au point de vue de la sauvegarde de nos insuffisants salaires que des bonnes relations à entretenir que nous employeurs. En effet, quand il existera un conflit, les deux parties trouveront toujours là des hommes dévoués à qui ils pourront exposer la situation, et qui, au besoin, se feront les conciliateurs des différends qui pourraient exister.

Il est bon peut-être de faire connaître à nos camarades, qui ne sont pas au courant de la question, comment les choses se sont passées :

Notre subvention fut votée au mois de février 1893, c'est-à-dire trop tard pour être comprise dans le budget ordinaire de 1893 — budget qui s'établit ordinairement vers la fin de l'année qui précède.

La subvention de la Bourse fut comprise dans le budget additionnel, qui est créé pour comprendre les dépenses imprévues votés par le Conseil municipal en cours d'année ; mais comme la ville ne pouvait couvrir les dépenses, elle fut donc obligée

de recourir à un emprunt de 310.000 francs.

Ne vous effrayez pas, contribuables ! nous n'avions, pour notre part, que *trois mille francs* sur ces *trois cent dix mille*.

Ce budget qui comprenait entre autre : gymnase au Lycée, 25.000 francs, etc., etc., fut approuvé à part l'article qui nous concernait, c'est-à-dire nos trois pauvres mille francs.

Au mois de juin 1892, la municipalité mit à notre disposition un local situé rue de Flandres, 18, local certainement insuffisant pour le nombre des syndicats adhérents à notre organisation, mais cependant que nous acceptions volontiers, faute d'autre chose.

Ce local ne pouvait rester sans gardien. Cette institution ne pouvait fonctionner seule ; il fallait donc, comme cela se pratique dans toutes les Bourses, un secrétaire général pour l'expédition des affaires et pour le placement gratuit des ouvriers et ouvrières syndiqués et non syndiqués, et un greffier-concierge pour le seconder dans ce travail.

Les appointements de ces deux employés furent fixés par la commission nommée par nous, d'accord avec la commission municipale.

Sur la promesse souvent répétée que notre subvention était assurée, nous nous engageons chez les fournisseurs pour assurer notre service, puis, au moment de payer, l'on venait nous dire : « Vous ne toucherez pas votre subvention ! »

Cela dépassait toute imagination ; aussi après les démarches faites par une commission, nommée à cet effet, près des personnes compétentes, le ministre est revenu sur sa décision.

C'était justice ! J. C.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE et les Employés de Commerce

Nous avons reçu la lettre suivante du Syndicat des Employés de Commerce que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Nantes le 19 février 1894.

Au secrétaire général de la Bourse du travail.

Le Syndicat des Employés de Commerce :

Vu la pétition formulée par lui afin d'obtenir la fermeture des magasins le dimanche à midi ; vu les nombreuses démarches faites auprès des commerçants afin d'arriver à une entente générale.

Considérant qu'un très petit nombre d'entre eux ont refusé de donner satisfaction, et par cela même compromettent les résultats acquis, demande aux syndicats adhérents à la Bourse du travail de vouloir bien voter l'ordre du jour suivant :

1^o Suppression de tout achat le dimanche après midi.

2^o Mise à l'index des commerçants ayant refusé leur adhésion et demande de l'apposition d'un tableau à la Bourse du travail pour y insérer leurs noms.

3^o Insertion dans le journal de la Bourse du travail de l'ordre du jour ci-dessous :

Le Syndicat fait donc appel à tous les travailleurs et compte sur un concours absolu et dévoué de leur part pour faire prévaloir la justesse de sa demande et montrer par là l'esprit de solidarité qui anime les syndiqués lorsqu'il s'agit de soutenir des revendications justes et sensées.

Il pense que ceux-ci voudront bien agir par la persuasion auprès de leur famille et de leurs amis pour arriver à une conclusion qui s'impose, c'est-à-dire le repos du dimanche.

Agréer, etc., etc.

Pour le Syndicat,
LE SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Syndicat des Colons & Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Nos amis et frères des champs doivent adresser à la Chambre des députés la pétition que nous reproduisons ci-dessous.

Nous l'insérons avec un extrême plaisir et nous souhaitons de tout cœur que nos législateurs, émus de la triste situation qui leur est faite par une loi que nous taxons d'arbitraire, viennent ramener la paix et l'espérance parmi une population si digne d'intérêt.

Messieurs,

Les soussignés, colons des vignes à complant du département de la Loire-Inférieure, ont l'honneur de soumettre à votre examen la question suivante, à laquelle leur existence et celle de leurs familles sont étroitement liées :

La plupart des vignes du pays Nantais sont placées sous le régime du complant, d'après lequel nous devons non seulement les bêcher, les façonner et graisser, mais encore les entretenir en remettant du plant ou en provignant pour remplacer les ceps manquants ; les $\frac{3}{4}$ de la vendange nous appartiennent et nous devons livrer l'autre quart à nos propriétaires, auxquels nous payons, en outre, une redevance appelée chapon.

L'origine des vignes à complant remonte à des temps très reculés ; elles ont été presque toutes établies d'un commun accord avec les seigneurs féodaux du temps dans les landes stériles et sur des côtes couverts de broussailles que nos pères ont défrichés et débarrassés, au prix d'un travail opiniâtre, des ronces, des épines et des poirasses pour y planter de la vigne.

Aucune limite de temps n'a jamais été fixée à la jouissance des colons, ainsi qu'il appert des nombreux contrats qui existent encore.

Ils étaient donc convaincus qu'ils possédaient un droit spécial de propriété sur leurs vignes, et depuis des siècles ils les ont vendues, échangées et transmises par voie de legs ou donations ; les notaires en ont passé les actes, lesquels ont dûment été enregistrés.

Jusqu'à ces derniers temps, les propriétaires n'avaient soulevé aucune objection contre cette façon d'opérer ; ils considéraient la valeur de leurs vignes à complant comme égale à la moitié de celles de leurs vignes franches ; ils les vendaient et les achetaient en conséquence ; les colons, de leur côté, estimaient la valeur de leur propriété au même taux. C'était si bien la règle admise par tous les intéressés, que les indemnités accordées par les experts pour les parcelles employées à la confection des chemins de fer, des routes et chemins vicinaux, étaient attribuées moitié aux propriétaires et moitié aux colons.

Malheureusement, depuis 1875, seize années de mauvaises récoltes successives jointes aux soins coûteux nécessités par le mildew nous ont complètement ruinés ; puis, le phylloxera est survenu qui détruit les vignes.

Un certain nombre de propriétaires, mûs par des sentiments d'équité, ont accepté de partager la terre par moitié ; d'autres ont offert de replanter la vigne à frais communs ; mais le plus grand nombre, profitant d'un désastre dont nous ne sommes pas cause et exploitant notre misère, prétendent que nos droits ces-

sent avec la destruction de la moitié des ceps et nous ordonnent de débarrasser leurs terres.

Ils ont intenté des procès à quelques-uns d'entre nous devant les juges de paix du pays et le tribunal civil de Nantes, qui leur ont donné raison en s'appuyant sur les dispositions de l'avis du conseil d'Etat du 2 thermidor an VIII, qui déclare que les complants de la Loire-Inférieure ne sont que de simples baux de fermage, sauf quant à la durée. Ainsi, malgré les usages constants et séculaires du pays, sur la foi desquels tous les contrats, échanges, ventes et achats se sont faits, les vignes à complants ne sont plus translatives de propriété pour les colons, et, au fur et à mesure que le phylloxera viendra détruire nos vignes, nous allons être expropriés sans que l'on tienne compte du fait indéniable que la destruction de la vigne ne provient pas de notre fait.

Ainsi, nous allons perdre le fruit du travail opiniâtre de tant de générations qui ont transformé des landes sans valeur en terres labourables ; nous allons être dépouillés du modeste héritage de nos pères, de ce que nous avons acquis à force d'économie et de labeur, réduits à la plus profonde détresse, nous allons être chassés sans pitié des champs que nos ancêtres et nous-mêmes avons arrosés de nos sueurs et nous irons grossir avec nos femmes et nos enfants la foule lamentable des pauvres des villes que la faim et la misère poussent au désespoir, au suicide ou au crime.

Qu'avons-nous fait pour mériter un traitement aussi barbare ? Avons-nous refusé notre sang pour défendre le pays, notre argent pour subvenir à ses besoins et trop souvent à ses dépenses inutiles ?

Nous n'aurons pas la ressource d'affermir les métairies que nos propriétaires pourront établir à la place des vignobles, car nous n'aurons pas d'avances pour les exploiter ; ils le savent si bien qu'ils parlent déjà de planter des taillis et des bois.

N'y a-t-il pas là un intérêt social qui mérite toute votre considération ? En effet, si l'on arrache les vignes pour faire des métairies, la moitié des bras deviendront inutiles ; si on les remplace par des taillis ou des territoires de chasse, la presque totalité des habitants d'un pays si peuplé jadis devra s'expatrier.

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien prendre notre malheureuse situation en considération et que vous réglerez d'une façon équitable et humaine la législation des vignes à complant.

Pour cela, vous abrogez cet avis du Conseil d'Etat du 2 thermidor an VIII, qui n'avait d'autre but que le fait exceptionnel de permettre au gouvernement d' alors de vendre les terres confisquées sur les émigrés et sur les nobles qui avaient pris part aux guerres de la Vendée.

Vous déclarerez que les colons ne pourront pas être dépouillés de leurs droits quand la vigne sera détruite par une cause ne provenant pas de leur fait.

Enfin vous établirez que les vignes à complant sont translatives de propriété aussi bien pour les colons que pour les propriétaires, comme cela est consacré par des usages séculaires qui ont toujours servi de base à tous ces contrats intervenus soit entre colons, soit entre propriétaires, soit entre colons et propriétaires.

Vous ramèneriez ainsi la paix et l'espérance parmi une population laborieuse et honnête et vous éloignerez d'elle la misère et ses conséquences. Vous accomplirez la mission qui vous a été confiée par vos électeurs qui est de sauvegarder l'existence des utiles travailleurs de la terre et de maintenir l'équité entre les citoyens.

C'est au nom du principal attribut de la Ré-

publique, au nom de la justice que nous avons recours à vous.

Nous chargeons les Syndicats des colons et agriculteurs de la Loire-Inférieure comprenant les communes du Pallet, Mardon, la Haie-Fouassière, Monnières, Saint-Fiacre, Vallet, le Landreau, le Loroux, Château-Thébaud, la Remaudière, Vertou et autres communes du pays nantais de nous représenter près de vous.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les députés, l'expression de nos sentiments dévoués.

Cette pétition a été adoptée à l'unanimité par les membres des Syndicats dans les Assemblées générales du Pallet, du Landreau et de Vallet.

Les présidents,
HUET, P. PÉTARD, CONSTANT BARON.

VIENT DE PARAÎTRE :

L'Almanach de la Question Sociale

ILLUSTRÉ — POUR 1894

Rédigé par les écrivains les plus autorisés du socialisme et l'élite de la littérature, sous la direction de P. Argyriadès.

L'Almanach de la *Question Sociale* est bien connu. Ses trois premières années ont obtenu un grand succès et celui de 1894 en obtiendra un plus complet encore, car il est vraiment très intéressant.

Un fort volume in-8° de 224 pages. Prix : 1 fr. 50. Adresser les demandes avec mandat, à l'administration de la *Question Sociale*, 5, boulevard Saint-Michel, Paris. Rédaction : 49, rue de Rivoli.

Le Gérant : D. COLOMBE

NANTES — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE SCRIBE.

FONDS DE COIFFEUR A VENDRE

A quelques mètres du périmètre de l'Octroi de Nantes

PRIX MODÈRE

S'adresser à la BOURSE DU TRAVAIL.

M^{me} LEVAVASSEUR SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.